norme européenne

NF EN 1714/A2 Juillet 2004

norme française

Indice de classement : A 89-520/A2

ICS: 25.160.40; 77.040.20

Contrôle non destructif des assemblages soudés

Contrôle par ultrasons des assemblages soudés

E: Non-destructive testing of welds — Ultrasonic testing of welded joints

D: Zerstörungsfreie Prüfung von Schweißverbindungen — Ultraschallprüfung von Schweißverbindungen

Amendement A2

à la norme homologuée NF EN 1714 d'octobre 1997, homologué par décision du Directeur Général d'AFNOR le 30 juin 2004 pour prendre effet le 30 juillet 2004.

Correspondance

L'amendement A2:2003 à la Norme européenne EN 1714:1997 a le statut d'une norme française.

Analyse

Le présent document spécifie les méthodes de contrôle manuel par ultrasons des assemblages en matériaux métalliques soudés par fusion, d'épaisseur égale ou supérieure à 8 mm.

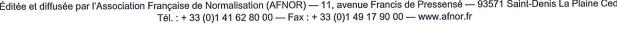
Descripteurs

Thésaurus International Technique : assemblage soudé, soudage par fusion, métal, essai non destructif, contrôle de qualité, défaut des soudures, essai par ultrasons, conditions d'essai, préparation de surface.

Modifications

Corrections

Éditée et diffusée par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) — 11, avenue Francis de Pressensé — 93571 Saint-Denis La Plaine Cedex



Moyens de détection des fuites

AFNOR A09I

Membres de la commission de normalisation

Président : M CHAPELAIN

Secrétariat : AFNOR

CHAPELAIN **AFNOR** M

DIDIER M

EDF POLE INDUSTRIE SQR

M HENAFF EDF GDL M MANGEOT

DARPMI

M TCHILIAN

FRAMATOME ANP

VALTEAU

EDF R&D

VINDIMIAN

BUREAU VERITAS

NORME EUROPÉENNE EUROPÄISCHE NORM FUROPEAN STANDARD

EN 1714:1997/A2

Décembre 2003

ICS: 25,160,40

Version française

Contrôle non destructif des assemblages soudés — Contrôle par ultrasons des assemblages soudés

Zerstörungsfreie Prüfung von Schweißverbindungen — Ultraschallprüfung von Schweißverbindungen

Non-destructive testing of welds — Ultrasonic testing of welded joints

Le présent amendement A2 modifie la Norme européenne EN 1714:1997.

Il a été adopté par le CEN le 20 novembre 2003.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite dans une autre langue par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale, et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.

CEN

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Europäisches Komitee für Normung European Committee for Standardization

Centre de Gestion : rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles

Sommaire

	Fe	age
Avant-pro	opos	. 3
1	Modification au sommaire	. 4
2	Modifications à l'avant-propos	. 4
3	Supprimer l'Annexe ZA (informative)	4

Avant-propos

Le présent document EN 1714:1997/A2:2003 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 121 «Soudage», dont le secrétariat est tenu par DS.

Cet amendement à la Norme européenne EN 1714:1997 devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2004 et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2004.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.

1 Modification au sommaire

Supprimer «Annexe ZA (informative) Articles de la présente Norme européenne concernant les exigences essentielles ou d'autres dispositions des Directives UE».

2 Modifications à l'avant-propos

Ajouter après le deuxième alinéa : «Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange».

3 Supprimer l'Annexe ZA (informative)

Supprimer l'annexe ZA informative en relation avec les Directives UE 97/23/CE et UE 87/404/CEE.